

LIMOGES HABITAT

Envoyé en préfecture le 21/10/2025

Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le 21/10/2025

ID: 087-278708516-20251014-20251014_CA05-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 14 OCTOBRE 2025

20251014_CA05 - Orientations Stratégiques et Budgétaires 2026

Le Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT s'est réuni le mardi 14 octobre 2025 à 17 heures dans les locaux du siège, 224 rue François Perrin à Limoges et en visioconférence via l'outil Teams.

Ont participé:

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Jean-Luc BONNET, Vice-président

Mesdames Martine BOUCHER, Danielle DUVALET, Marie HERNANDEZ, Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Samia RIFFAUD, Samantha ROLLAND et Annie SCHWAEDERLE, Administratrices

Messieurs Georges DAMIANO, Rachid EL BOUTAYBI, Jean-Yves ESTOUP, Laurent GUERY, Jean-Marie JAVELON, Jean-Marie LAGEDAMONT, Jean-François LANDRON, Michel NYS, Patrick PIMPAUD, Dominique RENAUDIE et Xavier TRACOU, Administrateurs

Monsieur Cédric JOSEPH, Direction Départementale des Territoires, représentant le Commissaire du Gouvernement

Monsieur Raphaël ALARCON, Secrétaire du Comité Social et Economique

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absents excusés:

Madame Sarah GENTIL, Administratrice, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur Franck LETOUX, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur René ARNAUD, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur LAGEDAMONT

Monsieur Philippe CHADELAS, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur ESTOUP

Messieurs Gérard RUMEAU et Eric SCHALTEGGER, Administrateurs

Absents:

Monsieur Jacky BOUHIER, Administrateur

Monsieur Bernard BEAUBREUIL, représentant Alliance Offices Habitat

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Envoyé en préfecture le 21/10/2025

Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le 21/10/2025

ID: 087-278708516-20251014-20251014_CA05-DE

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,

Vu l'article R423-6 du Code de la Construction et de l'Habitation stipulant que le Conseil d'Administration délibère sur les orientations budgétaires dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget,

Considérant la présentation des orientations stratégiques 2026 et des orientations budgétaires 2026,

Vu le rapport présenté,

Le Conseil d'Administration délibère,

- Adopte à l'unanimité les orientations stratégiques 2026,
- et autorise la Directrice générale à prendre toutes les dispositions nécessaires,
- Prend acte du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2026.

Formalités de publicité effectuées 2 1 OCT. 2025

Pour extrait conforme, Limoges, le 2 1 OCT. 2025 LA PRESIDENTE Catherine MAUGUIEN-SICARD

LIMOGES